

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2026

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de quatorze conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal de ce jour à 19h35.

PRESENTS : M. THEROND Eric, Mme BERLIOUX Anne-Marie, M. CARTERON Jacques, Mme VARENNE Claudine, M. DOPEUX Laurent, Mme FAURE Valérie, M. DESFARGES Antoine, M. MARTINROCHE Michel, M. ANDOCHE Eric, Mme AUGER Cécile, M. RIOMET Laurent, Mme BEURRIER Nathalie, Mme PARPINELLI Justine, Mme DEJAX Mathilde.
ABSENT : M. THOMAS Sébastien,

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2026 à l'unanimité.

Mme VARENNE Claudine et M. DOPEUX Laurent ont été désignés secrétaires de séance.

1 – REMISE DE 100 EUROS SUR LE LOYER DE NOVEMBRE 2026 DE L'APPARTEMENT DU 3 RUE PRINCIPALE :

Suite à la réparation effectuée par la locataire du 3 Rue Principale 63270 YRONDE ET BURON, Monsieur Le Maire propose de lui accorder une remise de 100 € sur son loyer de Novembre.

Ainsi, la locataire règlera un loyer de 383 € en Novembre suite à la remise proposée.

VOTE : Approbation à l'unanimité.

2 – DM AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le coût total concernant le réseau d'assainissement de la Commune d'Yronde et Buron, à savoir : **1 239 322,93 €**

Compte tenu de la valeur actuelle du réseau existant, à savoir, 1 239 322,93 €, la durée d'amortissement étant échelonnée sur 50 ans, ceci portera à 24 869,46 € le montant de l'amortissement pour l'exercice 2026 tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Année d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice
Réseau assainissement	304 898,03 €	1994	50 ans	6 097,96 €
Réseau assainissement	18 020,22 €	1996	50 ans	360,40 €
Réseau assainissement	8 817,61 €	1997	50 ans	176,35 €
Réseau assainissement	132 374,71 €	1999	50 ans	2 647,49 €
Réseau assainissement	153 017,88 €	2000	50 ans	3 060,36 €
Réseau assainissement 1996 intégré en 2001	37 624,27 €	2001	50 ans	752,49 €
Réseau assainissement 1997 intégré en 2001	164 303,07 €	2001	50 ans	3 286,06 €

Réseau assainissement	99 802,33 €	2001	50 ans	1 996,05 €
Réseau assainissement	13 288,76 €	2002	50 ans	265,78 €
Réseau assainissement	43 498,76 €	2004	50 ans	869,97 €
Réseau assainissement Rue Vignerons	25 225,57 €	2011	50 ans	504,51 €
Traverse Yronde Rues adjacente 1ère tranche	24 441,52 €	2013	50 ans	488,83 €
Traverse Yronde Rue adjacente-2 ^{ème} tranche	72 924,00 €	2014	50 ans	1 458,48 €
Prolongation du réseau - Buron	3 590,40 €	2016	50 ans	71,81 €
Extension réseau	3 841,20 €	2019	50 ans à partir de 2021	76,82 €
Raccordement à l'égout	2 907,30 €	2021	50 ans	58,15 €
Prolongation réseau	6 214,80 €	2021	50 ans	124,30 €
Réseau Rue sous les Treilles	9 664,80 €	2022	50 ans	193,30 €
Terrassement extension canalisation	3 677,30 €	2022	50 ans	73,55 €
Renouvellement Pompe de relevage	8 400,00 €	2022	50 ans	168,00 €
Installation filière compacte	57 432,00 €	2023	50 ans	1 148,64 €
Clôture	458 €	2025	50 ans	92,00 €
Travaux Assainissement	5 450,40 €	2024	50 ans	109,00 €
Réseau alimentation station Fontcréppe	15 408,00 €	2024	50 ans	308,16 €
Travaux Assainissement	24 042,00 €	2025	50 ans	481,00 €
TOTAL	1 239 322,93 €			24 869,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal invite M Le Maire à passer une décision modificative afin d'augmenter et réduire les crédits afin de prendre en compte la clôture de la filière et les travaux de 2025 sur les comptes correspondants :

Section	Chapître	Compte	Augmentation des Crédits
Fonctionnement dépenses	042	6811	573
Fonctionnement recettes	70	70611	573
Investissement recettes	040	28153	481
Investissement recettes	040	28151	92
Investissement dépenses	21	21532	573
Investissement dépenses	041	2151	4 570,26
Investissement recettes	041	21351	4 570,26

VOTE : Approbation à l'unanimité.

3 – ADMISSION EN NON-VALEUR ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal lui a fait parvenir un dossier d'admission en non-valeur concernant la redevance assainissement et la redevance pour la modernisation des réseaux d'un montant d'un montant de 156,42 € due par les administrés au titre de l'année 2025.

Certains débiteurs étant décédés et n'ayant pas eu de mention de notoriété, il n'y a pas d'autre solution que de procéder à une admission en non-valeur de la somme due.

Monsieur le Maire indique que, pour cela, il sera nécessaire d'effectuer une augmentation de crédits d'un montant de 156,42 € des comptes suivants.

VIREMENT COMPTES A CREDITER			
Chapître	Compte	Objet	Montants
65	6541	Créances admises en non valeur	156.42 €
VIREMENT COMPTES A CREDITER			
Chapitre	Compte	Objet	Montants
70	70611	Redevance d'Assainissement Collectif	156.42 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée,

-Approuve les augmentations de crédits proposés d'un montant de 156,42 € sur les comptes cités ci-dessus,

-Autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 156,42€ et à émettre le mandat correspondant imputé au compte 6541 : pertes sur créances irrécouvrables.

VOTE : Approbation à l'**unanimité**

4 – CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population communale aura lieu début 2027.

Compte tenu du nombre de logements à recenser, Il a été décidé de diviser la commune en deux districts pour répondre aux critères de l'INSEE. Il est donc nécessaire de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement.

Madame Cécile BEAULIEU et Monsieur Simon FERRI sont pressentis pour réaliser ce recensement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 21 janvier 2027 au 20 février 2027 inclus.

VOTE : Approbation à l'**unanimité**

5 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES :

M. Le maire expose à l'assemblée son souhait de réglementer les modalités d'utilisation de la Salle Polyvalente sise Rue de Comparu conformément aux dispositions de l'article L 2144-3 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3 ;

Il est proposé que les tarifs de location suivants puissent être retenus.

M. Antoine DESFARGES présente le règlement intérieur avec ses modalités et ses mises à jour à valoir au 1^{er} Janvier 2027.

La question des différents tarifs retenus est donc abordée pour les différentes salles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée décide :

- d'adopter le règlement intérieur à compter du 1^{er} Janvier 2027 pour la Salle Polyvalente :
- de fixer les tarifs suivants de location de la salle Polyvalente qui seront applicables également à compter du 1^{er} Janvier 2027, en fonction de l'utilisation citée ci-dessous :

- Un administré particulier domicilié ou résidant dans la commune pour un usage personnel : **250 €**
- Une personne particulière extérieure à la commune pour un usage personnel : **650 €**
- Une association de la commune : **100 €**
- Une association intercommunale appartenant à Mond'Arverne Communauté : **400 €**

- de fixer le tarif suivant de location de l'Abri du Pèlerin qui sera applicable également à compter du 1^{er} Janvier 2027, en fonction de l'utilisation citée ci-dessous :

- Un administré particulier domicilié ou résidant dans la commune pour un usage personnel : **100 €**

VOTE : Approbation à l'**unanimité**.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

- a) **La commission jeunesse** a commencé à travailler avec les ados (sur 45 invités de la 5^e à la Terminale, 15 ont répondu).

Il en ressort que ceux qui ont répondu ont le désir de participer à la vie de la commune.

Ils ont émis plusieurs souhaits comme :

- La création d'un terrain de vélo cross,
- rencontre avec des ados d'autres communes alentour
- mise à disposition d'un local...

Chaque projet sera co-construit avec les adolescents et la Commune validera par la suite le ou les projets réalisables.

- b) **L'Agence Régionale de Santé** nous fait part de la qualité de l'eau du robinet pour 2025 qui était excellente.

- c) **La compétence mobilité** est assurée par la Comcom depuis 2021, elle sera transférée au SMTC en 2028.

Il est prévu d'installer sur la commune deux arrêts Halt O Stop : un entre Buron et les Verdiers (mise en place après les travaux de la traversée des Verdiers) et un le long du City Park : poteau muni de pancartes indiquant le lieu de destination. Une plateforme régionale de co-voiturage a été mise en place : Mov Ici qui fonctionne sans commission. Application téléchargeable.

Un transport d'utilité sociale va être mis en service : sur un appel téléphonique le demandeur sera mis en relation avec un bénévole.

- d) **Les travaux** du presbytère de Buron et du local de la Molière ont bien avancé.

- e) Du 19 au 22 octobre 2026 **des manœuvres militaires** seront réalisées sur l'ancien terrain tir aux pigeons à Foncrépon.

- f) Le 18 octobre 2026 aura lieu le **TRAIL** : environ 600 inscrits pour les trois parcours.

- g) Le 25 octobre 2026 ce sera la **randonnée** dont les trois circuits passeront devant le four de Foncrépon où un membre de l'association du Patrimoine sera présent pour expliquer les travaux envisagés pour la réfection de ce monument.

- h) La **balayeuse** est prévue pour le 27 octobre 2026. Prévoir de lui laisser le passage libre.

- i) Si on constate qu'une **lampe communale** est grillée, merci de le signaler en mairie.

- j) Une matinée **nettoyage du cimetière** est prévue le **samedi 24 octobre 2026** : RDV sur le site à partir de 9 h 00.

- k) Pour le **défilé du 11 novembre** cette année nous aurons la chance d'avoir les enfants de l'école Simone Veil avec nous : merci à eux et à leurs maitresses.

Fin de séance à 21 h 40.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 12 novembre 2026 à 19 h 30.

La Secrétaire
Claudine VARENNE

Le Maire,
Éric THEROND